** Fiche d’inscription au club Photo-Sphère pour l’année 2016-2017**

Nom :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Prénom :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Mail :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date de naissance :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Matériel (optionnel) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

J’effectue mon règlement par

Liquide chèque ticket jeune.

En m’inscrivant au club Photo-Sphère, je m’engage à respecter la charte du club.

Art.1- Les ateliers et sorties sont placées sous le signe de la bonne ambiance et de la bonne humeur. Tous doivent y contribuer. Tout(e) adhérent(e) ne respectant pas cet objectif s'expose à l'exclusion simple et définitive, par décision concertée du Bureau.

Art.2- Les cotisations et sommes perçues ne sont en aucun cas remboursées, quelle que soit la motivation de la requête (faible participation, exclusion…).

Art.3- La première participation à un atelier est libre pour évaluation mutuelle de l'adhésion. Lors de la participation suivante, et après avis favorable du Bureau, le futur adhérent doit régler le montant de la cotisation annuelle.

Art.4- L'association met à disposition du matériel pour l'animation des ateliers. Ce matériel doit être manipulé avec le même soin que si c'était le vôtre.

Art.5- Les adhérents peuvent emprunter du matériel (liste sur le forum internet du club). Ce matériel doit être manipulé avec le même soin que si c'était le vôtre.

Art.6- Les participations aux ateliers ne sont pas obligatoires, mais par contre indiquer la présence ou non sur le forum est fortement recommandé (simplement pour faciliter l'organisation logistique…)

Art.7- La consommation d'alcool est strictement banni. Fumer (toute nature) est formellement interdit à l'intérieur des locaux. Les accros devront prendre l'air.

Art.8- Les membres s’engagent à respecter le règlement intérieur des locaux dans lesquels se déroulent les séances et ateliers du club photo.

Art.9- J’autorise le club à utiliser mes photos prises dans le cadre des séances pour promouvoir son image.

Art.10- J’autorise le club à exploiter les photos avec mon image prises dans le cadre des séances du club dans le but de promouvoir son image.

Signature (accompagnée de la signature des parents pour les mineurs)